

Nr. de document	Conditions générales de vente (CGV)
R-004	

GLAESER


CGV de GLAESER WOGG SA

Attention: en cas de divergence éventuelle entre la version allemande des conditions générales de vente et une autre version linguistique, c'est le texte original allemand qui fait foi. La traduction anglaise/française/italienne n'est fournie qu'à titre d'information et n'a aucune valeur juridique. En acceptant ces conditions générales de vente, vous acceptez automatiquement le texte original allemand.

1 Champ d'application

1.1

Les présentes conditions générales de vente (ci-après désignées " CGV ") s'appliquent à toutes les relations juridiques entre nous et le client. En les acceptant sans réserve, le client déclare être d'accord avec leur validité pour la relation juridique en cours ainsi que pour toute relation complémentaire ou ultérieure.

1.2

Nous ne reconnaissons pas les conditions contraires ou divergentes du client, à moins que nous n'ayons expressément accepté leur validité par écrit. Les présentes CGV s'appliquent également si nous exécutons les prestations contractuelles sans réserve tout en ayant connaissance de conditions contraires ou divergentes de la part du client.

1.3

Les modifications ou compléments aux présentes CGV doivent être faits par écrit. Ceci s'applique également à cette clause de réserve de forme écrite.

1.4

Si certaines dispositions des présentes CGV s'avéraient nulles ou non avenues, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée. Les dispositions invalides ou nulles doivent être remplacées par des dispositions qui correspondent aux dispositions invalides ou nulles dans leur sens et leur but.

2 Offre / Prestations de conseil / Conclusion du contrat

2.1

Toutes les indications (dimensions, poids, prix, données, illustrations, photos, etc.) des travaux et prestations, listes de prix et offres sont non contraignantes. La description, les spécifications techniques et les prix des travaux et services peuvent être modifiés à tout moment. Nous nous réservons le droit de commettre des erreurs typographiques ou graphiques ainsi que des erreurs dans les descriptions des prestations, les prix et les spécifications techniques. Nous nous réservons les droits d'effectuer des modifications de construction, des écarts habituels sur le marché, et des écarts dus à des prescriptions légales ou à des améliorations techniques, ainsi que de remplacer de pièces de l'ouvrage par des pièces équivalentes, à condition que l'utilisation pour les besoins prévus par le contrat ne soit pas compromise.

2.2

Lors de conseil de notre part, il demeure de la seule responsabilité du client de s'assurer de l'exactitude de celui-ci et de son exhaustivité.

2.3

Les contrats sont conclus par notre confirmation écrite de la commande, par la livraison de l'ouvrage au client ou par la fourniture de nos services.

2.4

Notre confirmation de commande doit être vérifiée avec précision par le client, en particulier en ce qui concerne la couleur et les dimensions. Toute divergence doit nous être signalée par écrit au plus tard cinq jours ouvrables après

réception de la confirmation de commande. Passé ce délai, nous sommes libres de produire ou d'exécuter les travaux et prestations commandés conformément à la confirmation de commande et de les facturer.

2.5

Après la conclusion du contrat, nous pouvons prendre en compte les demandes de modification de la part du client uniquement si nous pouvons encore accepter une modification sur la base du stade du travail de préparation. Les frais et les retards de livraison résultant de modifications ultérieures sont à la charge du client.

3 Prix / TVA

3.1

Les prix sont ceux qui résultent de la confirmation de la commande. La taxe sur la valeur ajoutée est comprise dans les prix de vente. Elle est indiquée sur la confirmation de commande et sur la facture. Les frais d'expédition et d'installation sont inclus dans le prix.

Les coûts suivants, en particulier, ne sont pas inclus dans les prix, sauf si expressément convenu autrement:

- Modifications ultérieures des commandes et travaux de planification supplémentaires en cas de modifications ou d'écarts par rapport aux bases de planification ou aux designs sur lesquels la confirmation de commande est basée.
- Coûts pour les frais supplémentaires dépassant l'étendue des prestations décrites dans la confirmation de commande,
- Coûts supplémentaires résultant de circonstances rendant l'exécution du travail plus difficile, et qui n'étaient pas prévisibles au moment de l'établissement de l'offre,
- Démontage et élimination des installations existantes sur le lieu d'exécution
- Élimination des déchets produits,
- Majorations pour heures supplémentaires, travail de nuit et travail du dimanche
- Restauration et hébergement des monteurs lors des installations sur site
- Coûts des vérifications auprès des autorités, des autorisations et des homologations

4 Expédition / Livraison / Transfert des risques / Délais de livraison

4.1

Lors de la commande, le client peut choisir entre les types de livraison suivants:

i. Retrait par le client

Le retrait de l'ouvrage a lieu sur notre site (GLAESER WOGG AG, Im Grund 16, CH- 5405 Baden-Dättwil, Suisse). Nous confirmons la date et l'heure de retrait au client. L'ouvrage doit être retiré dans un délai maximum de dix jours ouvrables après cette date. À l'expiration de ce délai de retrait, nous pouvons facturer au client une participation aux frais d'entreposage de l'ouvrage de 10%

de la valeur de ce dernier. Les ouvrages qui ne sont pas retirés dans un délai de trois mois peuvent être détruits aux frais du client, le prix d'achat devant également être payé dans ce cas. Le risque est transféré au client lorsque l'ouvrage est mis à disposition du client pour son retrait.

ii. Envoi par la poste

Les articles pouvant être envoyés par la poste peuvent être livrés au client aux frais de ce dernier, par la poste ou par un autre transporteur. Le risque est transféré au client lors de la remise de la marchandise au transporteur désigné pour effectuer l'expédition. Nous pouvons décider à notre discrétion si l'ouvrage doit au lieu de cela être livrés par nous-mêmes (transfert des risques au client lors de la livraison de l'ouvrage) ou par un transporteur (voir ci-dessous iii).

iii. Livraison avec/sans montage ou installation sur site

Le transporteur mandaté de notre part livre l'ouvrage à l'adresse de livraison indiquée par le client, aux frais de ce dernier, et procède au montage si celui-ci a été convenu. Si l'installation nécessite l'utilisation de moyens auxiliaires tels qu'un élévateur de déménagement, un dispositif de grue ou similaire, nous sommes en droit de les facturer au client à titre de supplément. Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par le montage mural (en particulier en ce qui concerne les conduites d'eau, d'électricité ou autres). Le risque est transféré au client lors de la remise de l'ouvrage au transporteur mandaté ou, en cas de montage/installation sur site, lors de la réception de l'ouvrage.

4.2.

Nous sommes autorisés à effectuer des livraisons partielles.

4.3

Les délais de livraison sont indiqués par nos soins avec la plus grande précision possible, mais sont toujours non contraignants. Ils présupposent l'exécution des obligations contractuelles du client. En cas de modifications ou de compléments au contrat, les délais de livraison sont fixés à nouveau.

4.4

En cas de retard de livraison, le client est informé par nos soins. En cas de retard de livraison pouvant aller jusqu'à deux mois à compter de la date de livraison convenue, le client n'a pas le droit de refuser la réception de la prestation commandée, de résilier le contrat, de réclamer des dommages et intérêts, de réclamer le prix d'achat ou de faire valoir d'éventuels droits à dommages et intérêts. Il en va de même pour les retards de livraison de plus de deux mois à compter de la date de livraison convenue causés par le client ou un cas de force majeure. Nous ne sommes pas responsables des dommages causés par un retard de la part du client. En particulier, nous ne sommes pas responsables des retards de livraison dus à un manque de volonté ou de capacité de livraison de la part de nos sous-traitants, fabricants ou fournisseurs.

5 Conditions de paiement

5.1

Sauf indication contraire dans la confirmation de commande, les paiements partiels suivants sont dus:

- 30 % du montant du contrat à réception de la confirmation de la commande
- 30 % du montant du contrat avant le début du montage
- 30 % du montant du contrat à la fin du montage
- Montant restant 30 jours après la facturation

5.2

Des intérêts de retard de 5 % seront facturés pour les paiements non effectués conformément au contrat.

5.3

La constatation de défauts ne libère pas le client de son obligation de respecter les délais de paiement.

5.4

Le client a le droit de rétention de créance sur facture. Le client n'a le droit à la compensation que si des créances de compensation ont été établies légalement ou reconnues par nous par écrit.

6 Réserve de propriété

L'ouvrage, accessoires compris, reste notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix d'achat et des éventuels frais de port. Nous sommes en droit de faire procéder à l'inscription au registre de réserve de propriété aux frais du client.

7 Conditions de travail

7.1

L'état du chantier de construction doit nous permettre, ainsi qu'à nos sous-traitants, de travailler sans entraves et de manière appropriée dès le début du montage.

7.2

Le client fournit gratuitement l'éclairage, l'alimentation électrique pour l'éclairage et le courant électrique, l'utilisation d'ascenseurs et, si nécessaire, un local de stockage verrouillable pour le matériel et les outils.

7.3

L'utilisation d'outils spéciaux en raison de circonstances particulièrement difficiles du chantier de construction n'est pas comprise dans le prix.

8 Constatation de défauts, garantie

8.1

Les droits de garantie du client présupposent que le client a correctement rempli ses obligations légales d'examen de la marchandise et de constatation des défauts. Le client doit notifier par écrit toute réclamation avec une description précise du défaut, des photos du défaut et le numéro de facture au plus tard cinq jours ouvrables après réception des travaux ou après leur achèvement ou - si cela est prévu - après réception. Les défauts cachés doivent être signalés par le client immédiatement après leur découverte. À notre demande, les documents, photographies et/ou échantillons seront fournis et le bordereau d'expédition et/ou l'ouvrage défectueux seront retournés. Si le client ne respecte pas ces obligations, ses droits deviennent caducs.

8.2

En cas d'endommagement de l'emballage, le client est tenu d'en informer le transporteur immédiatement après

Ersteller: Kurt Marti	Prüfer/Freigeber: Heinz Schönholzer	GLAESER WOGG AG
Erstelldatum: 08.04.2015	Prüfdatum: 30.04.2015	Letzte Änderung: 30.04.2015

réception de la marchandise. En cas de livraison par le transporteur, il est généralement demandé au client de signer un protocole de réception. Le client doit inspecter l'ouvrage avant de signer le bordereau de réception. Le client doit immédiatement signaler par écrit au transporteur tout dommage dû au transport (sur le bordereau de réception du transporteur et par e-mail avec photos) et nous en informer.

8.3

Si l'ouvrage est défectueux, nous pouvons à notre discrétion remédier aux défauts par une amélioration ultérieure ou remplacer l'ouvrage ou des parties de celui-ci exemptes de défauts. Nous prenons en charge les frais d'expédition de la livraison de remplacement. Le client a le droit de résilier le contrat ou de réduire le prix conformément aux dispositions légales uniquement si la réparation ou la livraison de remplacement a échoué à plusieurs reprises ou n'est pas raisonnable et si, par ailleurs, il s'agit de défauts importants. Si le client est en droit de résilier le contrat et souhaite faire usage de ce droit, il doit nous en informer immédiatement.

8.4

Le client ne peut prétendre à des dommages et intérêts pour des dommages de quelque nature que ce soit résultant d'une manipulation, d'un stockage, d'une modification, d'un montage et/ou d'une utilisation incorrects de l'ouvrage suite à des conseils ou instructions erronés du client, ou au non-respect de nos instructions d'utilisation. Nous ne sommes pas non plus responsables des dommages causés lors du déchargement ou du déballage des produits ou des dommages causés lors du montage par le client ou par des tiers auxquels il a fait appel. Nous ne sommes pas responsables de dimensions incorrectes, à moins que nous ne les ayons relevées nous-mêmes sur place.

8.5

Nous ne sommes pas responsables des différences de couleur entre l'ouvrage et les éventuels échantillons fournis au client, ainsi qu'entre les différents produits naturels (bois, pierre, etc.).

8.6

Tous les autres droits de garantie du client, y compris le manque à gagner, les dommages consécutifs aux défauts ou d'autres dommages matériels et financiers, sont expressément exclus dans la mesure où la loi le permet. La limite supérieure de responsabilité est le montant de la somme du contrat (hors frais d'installation ou de montage).

8.7

Le droit de garantie expire si l'ouvrage a été transformé ou modifié par le client ou par des tiers et si le client, en cas de défaut, ne prend pas immédiatement toutes les mesures appropriées pour réduire le dommage et ne nous donne pas la possibilité de remédier au défaut.

8.8

En règle générale, nous cédon au client nos droits de garantie à l'égard de nos sous-traitants ou fournisseurs uniquement / sur demande / pour certains éléments (appareils électroniques, lampes, systèmes de ventilation).

9 Résiliation anticipée du contrat / Droit de rétractation

9.1

Si une livraison n'est pas possible pour des raisons imputables au client ou si le client viole une obligation légale ou contractuelle, nous sommes en droit de résilier le contrat sans indemnisation. Nous serons dans ce cas entièrement indemnisés, y compris pour le manque à gagner.

9.2

Si le client est en retard dans le paiement ou si sa situation financière se détériore, nous sommes en droit de suspendre nos prestations ou d'en reporter l'exécution jusqu'à ce que les coûts des prestations contractuelles à fournir par nous aient été réglés.

9.3

En cas de résiliation prématurée du contrat par le client, nous serons dans tous les cas intégralement indemnisés, y compris pour le manque à gagner.

10 Publicité

Le client nous autorise à faire référence aux travaux effectués pour le client, à des fins de publicité et d'information et en particulier à les répertorier comme objets de référence sur notre page d'accueil.

11 Modification de ces CGV

Nous nous réservons le droit de modifier à tout moment les présentes CGV. Le client accepte la validité des CGV modifiées s'il ne s'y oppose pas par écrit dans les deux semaines suivant la réception des CGV modifiées.

12 Droits de propriété et droits d'auteur

Nous conservons les droits de propriété et droits d'auteur de toutes les illustrations et textes de nos catalogues et prospectus ainsi que de toutes les offres, plans, dessins, illustrations, descriptions, échantillons de matériaux et autres documents que nous soumettons. Ces documents ne peuvent être rendus accessibles à des tiers ou utilisés à des fins commerciales sans notre consentement écrit préalable et doivent nous être retournés immédiatement à notre demande. En particulier, ils ne doivent pas être portés à l'attention de concurrents ou utilisés pour obtenir des devis de ceux-ci.

13 Droit applicable et tribunal compétent

13.1

Le tribunal compétent pour tous les litiges découlant des présentes CGV est Baden (canton d'Argovie, Suisse).

13.2

Les présentes CGV sont soumises au droit matériel suisse, à l'exclusion des dispositions de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM).

Baden, le 29 octobre 2019

GLAESER WOGG SA

Ersteller: Kurt Marti	Prüfer/Freigeber: Heinz Schönholzer	GLAESER WOGG AG
Erstelldatum: 08.04.2015	Prüfdatum: 30.04.2015	Letzte Änderung: 30.04.2015